

## **Vœu du conseil municipal de la ville de Saint-Maur-des-Fossés concernant l'aménagement cyclable et piétonnier du pont de Bonneuil RD 130**

Le Conseil départemental du Val-de-Marne est engagé depuis de nombreuses années, dans une politique de promotion de l'usage du vélo sur son territoire au travers de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) de 2002, révisé en 2014. Il affirme ainsi sa volonté de donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité de nos concitoyens. Ce schéma englobe un linéaire de près de 510 km sur routes départementales et communales.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 préconisant la réduction du trafic automobile et le développement des transports collectifs et des circulations douces. Elle participe également de la démarche engagée autour de la transition énergétique.

Or, la RD130 sur le Pont de Bonneuil, reliant les villes de Saint-Maur et de Bonneuil ne comporte aucun aménagement cyclable alors qu'il correspond à un trafic routier très important, avec une seule voie dans chaque sens, et des trottoirs ne faisant guère plus d'1m.

Ce pont correspond à un obstacle infranchissable pour les cyclistes, sauf à être exposés à un réel danger, alors que des pistes cyclables existent de part et d'autre. Sur la commune de Bonneuil, il s'agit d'ailleurs d'un itinéraire cyclable départemental sur la RD130 (le pont qui franchit plus au sud la darse du port de Bonneuil est ainsi aménagé).



Nombreux sont les cyclistes à devoir emprunter ce pont, alors que la chaussée réservée à la circulation les expose à un risque majeur. La seule alternative sûre mais inappropriée est de circuler sur l'étroit trottoir sur lequel tout croisement avec un piéton est impossible.

Cette chaussée est en effet fréquemment saturée, avec une densité de camions très importante.

Ce faisant, cette rupture cyclable, qui plus est dangereuse, limite le report modal de la voiture vers les mobilités douces, tellement nécessaire pour décongestionner ce pont.

La continuité cyclable n'est donc pas du tout assurée sur cet axe majeur entre les villes de Saint-Maur et de Bonneuil, générant un risque d'accident grave, notamment pendant la nuit.

Or, l'activité du port, déjà soutenue, se développe, et génère un trafic traversant, de plus en plus important, dont l'impact cumulé n'a jamais été évalué.

Ainsi en est-il du transport des conteneurs Franprix qui, à longueur de journée, font l'aller-retour entre la plate-forme de stockage de Chennevières et le port d'embarquement à Bonneuil en empruntant la RD130 de Champigny à Bonneuil.

Ainsi en sera-t-il prochainement avec l'exploitation de la plate-forme de la SGP pour le transit des déblais au Port de Bonneuil, sachant que l'impact routier de ce projet pourra atteindre plus de 1 000 camions/jour, leur itinéraire précis n'étant pas connu à ce jour.

Le prolongement de la RN406 dont l'objectif est de mieux desservir le port permettra d'alléger le trafic routier provenant du sud du port mais n'aura que peu d'incidence sur le trafic traversant provenant du nord.

Par ailleurs, des travaux sont projetés concernant la RD130, d'une part pour le réaménagement des abords de la RD130 sur l'ensemble de la traversée du port, sous la responsabilité d'Haropa – Ports de Paris, et d'autre part pour le réaménagement du carrefour entre la RD et l'entrée principale du port, avec le passage de la voie ferrée, du fait du prolongement de la RN406.



Enfin, les associations cyclables locales ont demandé la réouverture de **la jonction de Sucy à Saint-Maur par la rue du Moulin Bateau** effective en 2009 suite à une manifestation en 2007, et trois réunions des associations avec le Port de Bonneuil en 2008. Le pont de Bonneuil reste un point noir sur cet itinéraire très efficace.

En conséquence, et sans attendre un accident grave de cycliste,

**Le conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés attire l'attention de tous les acteurs concernés, le Préfet du département, la ville de Bonneuil, le Conseil Départemental,**

- **sur la rupture que représente le pont de Bonneuil concernant les continuités cyclables,**
- **sur l'extrême dangerosité du trafic routier pour les cyclistes,**
- **sur l'importance du trafic de camions et poids lourds et son développement à venir,**
- **sur les objectifs de développement des mobilités douces, et donc des reports modaux,**
- **sur les objectifs de lutte contre la pollution de l'air,**
- **sur la nécessité de contribuer aux politiques de santé publique en favorisant les mobilités actives,**
- **sur l'indispensable mise en œuvre d'une continuité cyclable sur la RD130 axe départemental majeur, en recherchant une cohérence d'ensemble des travaux projetés par les différents acteurs concernés,**

**Le conseil municipal de Saint-Maur-des-Fossés demande au Conseil Départemental :**

- **d'engager une concertation pour l'aménagement piéton et cyclable de la RD130 au pont de Bonneuil** comme cela est en cours sur certains ponts (cf pont de Choisy ou pont de Nogent).  
Cet aménagement pourrait consister en la création de passerelles suspendues dans chaque sens par encorbellement du pont pour créer une piste cyclable avec un cheminement piétonnier.
- **de proposer, lors d'une prochaine assemblée plénière du Conseil Départemental, l'inscription de l'aménagement cyclable et piétonnier du pont de Bonneuil au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables, et d'engager les études de faisabilité dans les délais les plus brefs afin que l'aménagement puisse être réalisé pour 2020.**

**Le conseil municipal de Saint-Maur des Fossés demande à l'Etat, représenté par le Préfet du département, de soutenir l'objectif de mise en œuvre d'une continuité cyclable et piétonnière sur le pont de Bonneuil RD130 en favorisant les concertations et prises de décision.**